DÉPARTEMENT DU TARN

COMMUNE DE FAYSSAC

Envoyé en préfecture le 19/08/2025
Reçu en préfecture le 19/08/2025
Publié le
ID : 081-218100873-20250819-2025_08_19_AR20-AI

Arrêté 20/2025

Arrêté portant permission de voirie

Le Maire de la Commune de Fayssac

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1
Vu le Code de la route
Vu le Code de la voirie routière
Vu la demande du Président du Foyer Rural Fayssacois M. Elian GRANIER en date du 16 août 2025,

dont les opérations consistent principalement en :

- Repas dansant
- Tournois de pétanque

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité de tous pendant la manifestation

ARRETE :

Article 1 – Les samedi 6 et dimanche 7 septembre 2025 le Président du Foyer Rural Fayssacois M. Elian GRANIER est autorisé à organiser un repas dansant et un tournoi de pétanque sur la place des marronniers

Article 2 – La place des marronniers sera fermée à la circulation du samedi 6 septembre 2025 à 8h00 au dimanche 07 septembre août 2025 20h00. Le pétitionnaire a la charge de la signalisation de la manifestation et de la sécurisation.

Article 3 – Aussitôt l'achèvement de l'animation, le pétitionnaire sera tenu d'enlever tous les marquages et laisser les lieux en l'état initial.

Article 4 – La présente autorisation n'est valable que pour les dates du 06 et 07 septembre 2025.

Article 5 – Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 6 – Le présent arrêté sera publié dans les conditions réglementaires habituelles et une ampliation sera adressée à :

- Monsieur le commandant de la gendarmerie,

- Le Préfet du Tarn.

Fait à Fayssac le 19 août 2025

MAIRIE DE FAYSSAC 81 (TARN)

Le Maire,

Stéphanie NADAÏ - PUECH